



Arras, le 3 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Autoroute A16

Restrictions de circulation sur le viaduc d'Echinghen du 3 novembre au 31 décembre 2017 à 20 heures

Sanef procède à des travaux sur le viaduc d'Echinghen de l'autoroute A16, situé entre les sorties n°28 de Isques et n°29 de Boulogne Port, nécessitant des restrictions de circulation sur l'ouvrage jusque fin décembre 2017 :

- Réduction de la circulation à une voie dans chaque sens et limitation de la vitesse à 90 km/h
- Interdiction de circuler aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes sur la zone avec mise en place de déviations.

Les poids lourds circulant dans le **sens Boulogne > Paris** devront obligatoirement sortir au diffuseur n°29 « Boulogne Port ».

Les poids lourds circulant dans le **sens Paris > Boulogne** devront quant à eux obligatoirement sortir au diffuseur n°28 « Isques ».

Ils devront suivre les déviations détaillées en page 2

Des messages d'information seront diffusés sur la radio 107.7 et affichés sur les panneaux à messages variables.

Contacts Presse :

- Préfecture du Pas-de-Calais – Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI)
pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr – 03.21.21.20.05.

Détails des déviations mises en place pour les poids-lourds du 3 novembre au 31 décembre 2017



Déviations pour le transit poids-lourds local

- Direction Boulogne sortie obligatoire à Isques (n°28) : suivre la D901 en direction de Boulogne puis la N416 pour retrouver l'A16 vers Boulogne au diffuseur n°29 de Boulogne-Port.
- Direction Paris sortie obligatoire à Boulogne-Port (n°29) : suivre la N416 puis la D901 pour retrouver l'A16 en direction de Paris au diffuseur n°28 de Isques.



Déviations grande maille depuis ou vers Calais :

- En direction de Calais :
Depuis l'Ouest emprunter l'A29 en direction d'Amiens pour rejoindre l'A1 Lille et l'A26 vers Calais.
Depuis le Sud emprunter l'A29, l'A1 puis l'A26 vers Calais.
- Depuis Calais pour rejoindre l'Ouest :
privilégier l'A26 puis l'A1 - l'A29 Ouest..

Contacts Presse :

- Préfecture du Pas-de-Calais – Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI)
pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr – 03.21.21.20.05.